

Recueil d'Annales 2015 - 2016

Licence 1

Semestre Impair



UBO

université de Bretagne
occidentale

SOMMAIRE

Introduction à l'économie.....	3
Introduction au droit.....	5
Droit constitutionnel.....	6
Introduction à la sociologie.....	7
Introduction générale au droit et aux juridictions.....	9
Introduction à la comptabilité et la gestion.....	11
Droit civil.....	14
Introduction à la science politique.....	16

Introduction à l'économie (session 1 2015/16)

**Il est impératif de répondre sur cette feuille et de respecter l'espace attribué à chaque question (chaque question valant 2 points).
La feuille sera ensuite glissée dans la copie double.**

1. Définition de l'économie selon Adam Smith (2 lignes)

2. Les trois grandes orientations des économistes pour passer d'une économie de rareté à une économie d'abondance (3 lignes)

3. Qu'est-ce qu'une interaction positive ? (3 lignes)

4. Répartition de la valeur ajoutée (2 lignes)

5. Soulignez les trois points de friction du rapport salarial (3 lignes)

6. Trois caractéristiques de la concurrence pure et parfaite (3 lignes)

7. Le salaire d'efficience (3 lignes)

8. La monnaie chez Keynes (3 lignes)

9. Deux limites au multiplicateur keynésien (3 lignes)

10. La critique du discours de l'économie politique chez Marx (4 lignes)

Introduction historique au droit
Durée de l'épreuve : **une heure**
Semestre impair - Première session

1^{re} année de licence
Arnaud JAULIN, *Maître de conférences*
Aucun document autorisé.

Introduction historique au droit

Traitez (*en quarante lignes maximum, en commençant sur une pleine page et de manière organisée c'est-à-dire avec **plan** apparent*) l'une des trois questions suivantes (merci d'indiquer l'intitulé de votre sujet) :

Les caractères communs des droits savants.

ou

Qu'est-ce qu'un monarque absolu en France ?

ou

Les règles de dévolution de la Couronne.

Droit constitutionnel 1 (Théorie générale)

Durée : 2h

Semestre :

semestre 1

Session :

1ère session

1ère année LICENCE Droit

Clément Chauvet

Sans document(s)

Document autorisé (précisez)

Droit constitutionnel 1 (Théorie générale)

Consignes : Il vous est demandé de présenter votre copie sous forme d'une introduction intégralement rédigée et d'un plan très détaillé allant jusqu'à la production, le cas échéant, des exemples au soutien de votre argumentation.

Traitez, au choix, l'un des sujets suivants :

1/ - Dissertation : La Constitution

2/ - Commentaire : Extrait du préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946.

« 1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après : [...] ».

Introduction à la sociologie

Durée : 1h

Semestre :

Semestre 1

Session :

1^{ère} session

1^{ère} année LICENCE Droit

Nom de l'enseignant :

Bénédicte HAVARD DUCLOS

Sans document(s)

Introduction à la sociologie

Les étudiants traiteront **1 sujet au choix**.

Sujet 1/ Questions de cours – définitions, appropriation du vocabulaire de la sociologie

Vous choisirez 5 notions parmi les 15 proposées (**4 pts par notion**). Pour chacune, vous présenterez :

- la définition précise
- un exemple tiré d'une enquête de sociologie permettant d'illustrer ce que cette notion signifie (en vous appuyant sur les ouvrages présentés en cours ou sur ceux que vous avez lus)
- un exemple tiré de votre expérience personnelle ou de l'actualité montrant en quoi cette notion peut l'éclairer.

1. Adaptations secondaires
2. Institution totale
3. Socialisation déviante
4. Gentrification
5. Capital d'autochtonie
6. Relativisme culturel
7. Classes populaires
8. Classe sociale

9. Stratégies d'entre-soi
10. Capital culturel
11. Démocratisation culturelle
12. Société salariale
13. Moratoire de la jeunesse
14. Anomie
15. Configuration établis / marginaux

Sujet 2/ Compte-rendu d'un livre de sociologie ou de sciences sociales lu pendant le semestre

Pendant le semestre, vous avez lu un livre de sciences sociales parmi la bibliographie proposée en cours. Vous le présenterez et en rendrez compte, en précisant l'auteur, le titre, et si vous l'avez retenu, la maison et son année d'édition en suivant le plan suivant :

1. Qu'avez-vous appris et retenu de la réalité sociale explorée dans cet ouvrage ? Racontez le plus précisément possible les éléments de connaissance tirés de cette lecture, sur une fraction du monde contemporain : un milieu social, une pratique, un territoire, une époque. etc. **(7 pts)**
2. Qu'avez-vous appris et retenu de la manière dont on produit des recherches en sociologie et plus largement en sciences sociales – quelles méthodes, quels manières de construire des matériaux d'enquête, quelles manières de décrire, d'expliquer et de comprendre la réalité sociale, quelles manières d'écrire ? **(7 pts)**
3. Quel(s) lien(s) pouvez-vous faire entre cette lecture et des expériences plus personnelles, liées à votre histoire, celle de vos proches ou de vos connaissances mais aussi l'actualité, ce que vous avez lu ou vu dans les médias (documentaires, films, journaux, radios, réseaux sociaux etc.) ? **(6 pts)**

Introduction générale au droit et aux juridictions

Durée : 2h

Semestre :

semestre 1

Session :

1^{ère} session

1^{ère} année LICENCE Droit

LEPRINCE

Sans document(s)

Document autorisé (précisez)

Le Code civil

Introduction générale au droit et aux juridictions

Traitez, au choix, l'un des sujets suivants :

1/ - Sujet : dissertation : *La loi dans la hiérarchie des normes* (20 pts).

2/ - Sujet : Après avoir intégralement rédigé la fiche de l'arrêt (7 pts), vous répondez aux questions suivantes :

- 1- Que dit la Cour de cassation dans sa décision et pourquoi ? (2 pts)
- 2- Quel est le droit positif français depuis cet arrêt ? Quel texte du Code civil a été modifié ? (1 pt)
- 3- Question principale de réflexion : Comment pouvez-vous expliquer ce changement ? Autrement dit, quelles ont été les sources d'influence du droit positif ? (7 pts)
- 4- Question pratique : Imaginons qu'une proposition de loi visant à réintroduire la différence de sexe des époux comme condition de validité du mariage soit déposée (3 pts):
 - ✓ d'une part, le législateur peut-il, sur le plan juridique, abroger le texte actuel et le remplacer par une nouvelle loi ? Justifiez ;
 - ✓ d'autre part, quel serait l'effet de la loi nouvelle sur les mariages célébrés sous l'empire de l'ancienne loi ?

Cass. 1^{ère} civ., 13 mars 2007, n° 05-16.627, Bull. civ. I, n° 113

Attendu, selon l'arrêt confirmatif attaqué (Bordeaux, 19 avril 2005), que, malgré l'opposition notifiée le 27 mai 2004 par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux, le maire de la commune de Bègles, en sa qualité d'officier d'état civil, a procédé, le 5 juin 2004, au mariage de MM. X...

Y... et l'a transcrit sur les registres de l'état civil ; que cet acte a été annulé, avec mention en marge des actes de naissance des intéressés ;

(...)

Sur le second moyen, pris en ses cinq branches :

Attendu que MM. X... et Y... font grief à l'arrêt d'avoir annulé l'acte de mariage dressé le 5 juin 2004, avec transcription en marge de cet acte et de leur acte de naissance, alors, selon le moyen :

1°/ qu'en retenant que la différence de sexe constitue en droit interne français une condition de l'existence du mariage, cependant que cette condition est étrangère aux articles 75 et 144 du code civil, que le premier de ces textes n'impose pas de formule sacramentelle à l'échange des consentements des époux faisant référence expressément aux termes "mari et femme", la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

2°/ qu'il y a atteinte grave à la vie privée garantie par l'article 8 de la Convention lorsque le droit interne est incompatible avec un aspect important de l'identité personnelle du requérant ; que le droit pour chaque individu d'établir les détails de son identité d'être humain est protégé, y compris le droit pour chacun, indépendamment de son sexe et de son orientation sexuelle, d'avoir libre choix et libre accès au mariage ; qu'en excluant les couples de même sexe de l'institution du mariage et en annulant l'acte de mariage dressé le 5 juin 2004, la cour d'appel a violé les articles 8 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

3°/ que par l'article 12 de la Convention se trouve garanti le droit fondamental de se marier et de fonder une famille ; que le second aspect n'est pas une condition du premier, et l'incapacité pour un couple de concevoir ou d'élever un enfant ne saurait en soi passer pour le priver du droit visé par la première branche de la disposition en cause ; qu'en excluant les couples de même sexe, que la nature n'a pas créés potentiellement féconds, de l'institution du mariage, cependant que cette réalité biologique ne saurait en soi passer pour priver ces couples du droit de se marier, la cour d'appel a violé les articles 12 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

4°/ alors que si l'article 12 de la Convention vise expressément le droit pour un homme et une femme de se marier, ces termes n'impliquent pas obligatoirement que les époux soient de sexe différent, sous peine de priver les homosexuels, en toutes circonstances, du droit de se marier ; qu'en excluant les couples de même sexe de l'institution du mariage, et en annulant l'acte de mariage dressé le 5 juin 2004, la cour d'appel a violé les articles 12 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

5°/ que le libellé de l'article 9 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne s'écarte délibérément de celui de l'article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme en ce qu'il garantit le droit de se marier sans référence à l'homme et à la femme ; qu'en retenant que les couples de même sexe ne seraient pas concernés par l'institution du mariage, et en annulant l'acte de mariage dressé le 5 juin 2004, la cour d'appel a violé l'article 9 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Mais attendu que, selon la loi française, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme ; que ce principe n'est contredit par aucune des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui n'a pas en France de force obligatoire ; que le moyen n'est fondé en aucune de ses branches ;

PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi.

Introduction à la comptabilité et la gestion

Durée : 1h

Semestre :

semestre 1

Session :

1ère session

1ère année LICENCE Droit

Mme HENTIC-GILIBERTO

Sans document(s)

Calculatrice (opérations simples)

INTRODUCTION A LA COMPTABILITE ET LA GESTION

Sujet : Vous traiterez les trois parties ci-dessous

Important : Le sujet doit être rendu avec votre copie

1^{ème} Partie : (4 points)

Vous devez répondre à chacune des questions suivantes sur le sujet qui vous est remis.
Vous choisirez une réponse parmi les 3 options qui vous sont proposées et une seule.
Pour ce faire vous entourerez soit la lettre a, soit la lettre b, soit la lettre c.

Barème :

Si le sujet n'est pas rendu : 0

Si plusieurs réponses à une question : 0

Si réponse fautive : -0,5 point

Pour chaque réponse juste : 1 point

- 1 Le régime d'auto-entrepreneur nouvellement nommé micro-entrepreneur
 - a Permet l'exercice d'une activité entrepreneuriale soumise à des seuils de chiffre d'affaires
 - b Est interdite aux artisans
 - c Concerne uniquement les anciens chômeurs

- 2 La répartition des richesses créées par l'entreprise
 - a Est distribuée entre ses différentes parties prenantes
 - b Est libératoire de l'impôt
 - c Correspond aux consommations intermédiaires

- 3 La création de richesse en France
 - a Est négative
 - b Dépend de l'Institut national de la statistique et des études économiques
 - c Provient pour plus de 50% des PME

- 4 Dans les entreprises individuelles
 - a Aucune comptabilité n'est requise
 - b Le risque est porté en exclusivité par le dirigeant
 - c Le dirigeant est garanti contre le chômage

2^{ème} Partie : (6 points)

Important : Vos réponses doivent être claires, structurées et concises. Vos réponses doivent être rédigées sur le sujet aux emplacements prévus.

Qu'appelle-t-on autofinancement d'une entreprise ?

En quoi consiste la méthode des coûts variables ? À quoi sert-elle ?

Qu'est-ce qu'un compte de résultat ? À quoi sert-il ?

Comment calcule-t-on une variation de stock de stock de marchandises ? Que représente ce calcul ?

2^{ème} Partie : (8 points)

Énoncé :

Pour l'ensemble de l'exercice ci-dessous il ne sera pas tenu compte de la TVA. (10 points)

Deux associés, messieurs RIVOIR et VIVOL décident de créer la SAS « GEMSHIP Technologies » spécialisée dans la création de produits d'accastillage innovants pour les bateaux de plaisance, au début de l'année 2015. Monsieur RIVOIR, ancien navigateur de compétitions de courses au grand large, fait un apport en numéraire de 150 000 euros. Monsieur VIVOL, ingénieur et passionné de voile, apporte des brevets évalués à 100 000€. Les parts sont attribuées à due proportion des apports.

Par ailleurs, la SAS « GEMSHIP Technologies » obtient de sa banque un prêt à 5 ans de 320 000 euros dès la création de la société dont le remboursement interviendra à partir de 2016.

De plus, l'entreprise SAS « GEMSHIP Technologies » devient propriétaire d'installations techniques pour 200 000€, de matériels de bureau pour 25 000€ et d'un local industriel pour 50 000€.

Il vous est demandé de présenter le bilan de la société à la création.

Au cours de l'année, la SAS « GEMSHIP Technologies » a réalisé les opérations suivantes :

- achat de différentes matières premières utilisées pour la réalisation de winchs électriques pour un montant de 95 000€,
- paiement des salaires 86 000€,
- paiement de l'électricité 1780 €,
- facture Internet et téléphonie 320 €,
- vente à la SA SHIPNCO de winchs pour un montant de 130 000 euros,
- vente à la SAS COUPDEVENT de divers produits pour un montant de 85 000 euros dont 50 000 euros seront réglés en janvier 2016.

À la clôture de l'exercice, au 31 décembre 2015, il vous est demandé de présenter le compte de résultat Et le bilan de clôture de la SAS au 31 décembre 2015.

DROIT CIVIL – DROIT DES PERSONNESDurée : 2hSemestre :
semestre 1Session :
1^{re} session1^{re} année LICENCE Droit

MARAIS Astrid

ROUX-DEMARE François-Xavier

-
- Sans document(s)
-
-
- Document autorisé (précisez)
-
- Code civil

DROIT CIVIL – DROIT DES PERSONNESTraitez, au choix, l'un des sujets suivants :1/ - Sujet : Dissertation**Les atteintes au corps humain**2/ - Sujet : Cas pratique (traitez les quatre situations)*Violette est célèbre et superficielle.*

La célébrité de Violette vint le jour où elle prononça, dans une émission de télé réalité, cette phrase culte « *t'es une fille et t'as pas de vernis ! non mais allo quoi ????* ». Depuis, elle a fait de la futilité, son métier, mais se rend compte, aujourd'hui, en lisant Brest-Match, qu'il est parfois tout aussi difficile de cultiver son jardin que la superficialité. En effet, un article, intitulé « *Violette, en perte de crédibilité : sa frivolité n'est qu'un leurre* » met à jour ses secrets. On y apprend que ses cheveux, dont elle affirmait prendre soin chaque matin pendant une heure, en les enduisant de poudre lactée à la fraise afin de les rendre roux et bouclés, sont dotés d'une ondulation et d'une rousseur naturelles. On y apprend également que le temps qu'elle gagne à ne pas prendre soin de ses cheveux est utilisé par elle à analyser « *les fondements de la métaphysique des mœurs* », d'Emmanuel Kant... « *C'est une atteinte insupportable à ma superficialité* », hurle-t-elle au téléphone à son avocat ! « *Il faut retirer tous les Brest-Match des kiosques à journaux* », exige-t-elle. Est-ce possible ?

Tristan est malheureux et biologiste.

Il rêvait de pouvoir assister à une exposition de cadavres humains, ouverts ou disséqués, installés, dans des attitudes évoquant la pratique de différents sports, et montrant ainsi le fonctionnement des muscles selon l'effort physique fourni. Oui, mais voilà que cette exposition a été interdite au public. Il trouve cela bien étonnant : on lui a appris que les droits de la personnalité prenaient fin au décès de la personne. Il ne comprend pas à quel titre ces cadavres mériteraient d'être protégés. A-t-il raison ? Pouvez-vous l'éclairer ?

Armande est amoureuse et enceinte.

Armande aime Raymonde. Ensemble, elles ont voulu avoir un enfant, conçu avec les gamètes de Raymonde et porté par Armande. Elles se sont rendues en Belgique pour réaliser cette opération. Armande devrait bientôt accoucher en France. Le lien de filiation de l'enfant à l'égard des deux femmes pourra-t-il être établi ?

Jimmy est généreux dans la mort.

Jimmy a toujours été un jeune homme à l'écoute des personnes qui l'entourent. Dès qu'il peut rendre service, il n'hésite pas et se met en quatre pour aider autrui. Son altruisme semble n'avoir aucune limite, au point de vouloir donner ces organes aux personnes dans le besoin. Il s'interroge alors sur une telle possibilité de son vivant. De même, cette même question l'intéresse pour le moment où il viendrait à mourir, d'autant qu'il a entendu parler d'un fichier, sans en connaître la teneur exacte. Pouvez-vous éclairer Jimmy sur ces interrogations ?

INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE

Durée : 01 h 00

Semestre : 1 (1^{ère} session)1^{ère} année de Licence en Droit

Cours de M. D. GIRARD

- Sans document(s)
 Document autorisé (précisez)

L'usage des dictionnaires et autres outils linguistiques est également interdit.

INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE

Traitez, à votre convenance, l'un des deux sujets suivants :

1°) Le comportement électoral

2°) Les dirigeants politiques

Vous indiquerez sur votre copie le sujet choisi.
